PROGRAMME DE FORMATION

« BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **« BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV »**

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

Arrêté du 21 juillet 2021 portant création de la mention « rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif ». Vu le décret n° 2021-393 du 2 avril 2021 relatif au certificat professionnel, brevet professionnel, diplôme d'Etat et diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et à leurs certificats complémentaires.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifique est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau1 en cours de validité; (PSC2) premiers secours en équipe de niveau2 en cours de validité ;(AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée,
- Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise.

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU « BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV » SONT LES SUIVANTES :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique du rugby à XV ;
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- Être capable de mettre en œuvre une séquence pédagogique d'animation en rugby à XV.

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le/la stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **« BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV »** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **« BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV »**, le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement ou les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.

- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.

- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives…

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT(elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **« BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV »** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

UC1 ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE
1.1 EC de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
1.1.1 EC d'adapter sa communication aux différents publics
1.1.2 EC de produire des écrits professionnels
1.1.3 EC de promouvoir les projets et actions de la structure
1.2 EC de prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
1.2.1 EC de repérer les attentes et les besoins des différents publics
1.2.2 EC de choisir les démarches adaptées en fonction des publics
1.2.3 EC de garantir l'intégrité physique et morale des publics
1.3 EC de contribuer au fonctionnement d'une structure
1.3.1 EC de situer dans la structure
1.3.2 EC de situer la structure dans les différents types d'environnement
1.3.3 EC de participer à la vie de la structure
UC2 METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE
2.1 EC de concevoir un projet d'animation
2.1.1 EC de situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
2.1.2 EC de définir les objectifs et les modalités d'évaluation
2.1.3 EC d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
2.1.4 EC de participer à l'élaboration du projet de la structure
2.1.5 EC d'inscrire son action dans le cadre d'un projet pédagogique
2.2 EC de conduire un projet d'animation
2.2.1 EC de planifier les étapes de réalisation
2.2.2 E d'animer une équipe dans le cadre du projet
2.2.3 EC de procéder aux régulations nécessaires
2.3 EC d'évaluer un projet d'animation
2.3.1 EC d'utiliser les outils d'évaluation adaptés
2.3.2 EC de produire un bilan
2.3.3 EC d'identifier des perspectives d'évolution

UC3 CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN « RUGBY à XV »

3.1 EC de concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3.1.1 EC de fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
3.1.2 EC de prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle
3.1.3 EC d'organiser la séance ou le cycle
3.2. EC de conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3.2.1 EC de programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
3.2.2 EC de mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance
3.2.3 EC d'adapter son action pédagogique
3.3 EC d'évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3.3.1 EC de construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
3.3.2 EC d'évaluer son action
3.3.3 EC d'évaluer la progression des pratiquants

UC4 MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « RUGBY à XV » POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

4.1 EC de conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
4.1.1 EC de maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles
4.1.2 EC d'utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage
4.1.3 EC de proposer un apprentissage adapté en utilisant la terminologie adaptée
4.2 EC de maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
4.2.1 EC de maîtriser et faire appliquer les règlements techniques de la fédération délégataire de l'haltérophilie, musculation
4.2.2 EC de maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique en Rugby à XV
4.2.3 EC de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque
4.3 EC de garantir des conditions de pratique en sécurité de la mention
4.3.1 EC d'utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
4.3.2 EC d'aménager la zone de pratique ou d'évolution
4.3.3 EC de veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **« BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY A XV »** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	UC
EPREUVE 1	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. - d'une soutenance orale suivie d'un entretien.	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	**UC 1 – UC 2**
EPREUVE 2	L'épreuve certificative est réalisée au moyen : - de la production d'un document portant sur un cycle d'apprentissage réalisé dans sa structure d'alternance - d'une mise en situation professionnelle d'animation d'une séance d'apprentissage - d'un entretien portant sur la séance d'apprentissage.		**UC 3**
EPREUVE 3	L'épreuve certificative est réalisée au moyen : - de la production d'un dossier comprenant une séquence vidéo réalisée par le candidat - d'une analyse technique et sécuritaire portant sur le dossier transmis comportant une présentation suivie d'un échange avec les évaluateurs		**UC 4**